

Centre Communal d'Action Sociale
De la Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, à dix-huit heures cinq, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Présidente du C.C.A.S,

Etaient présents :

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr COCHEZ, Mr FAURE, Mme JAFFRE, Mme MURCIA,
Mr BROCHE, Mr BOISSONNET, Mme DOLMAYRAC, Mme DIEGUEZ,
Mme SAUSSET, Mr WATHLE

Formant la majorité en exercice

Absents excusés :

Mr NICLOT

Absent :

Mr LATHELIZE, Mr SELLERET

Secrétaire de séance : Mme BREUGNOT

Date de convocation
14/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

OBJET : RAPPORT DE PRESENTATION RELATIF AU TRAITEMENT DES
ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 qui prévoit la prise en charge au compte 6541 des créances admises en non-valeur,

VU la délibération N°02 du conseil d'administration du CCAS du 15 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du CCAS,

VU l'état des créances irrécouvrables du CCAS et de proposition d'admission en non-valeur transmis par Madame la Trésorière Principale en date du 26/08/2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances retranscrites dans le tableau suivant :

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES PAR ANNEE

	Référence des titres	Admission en non-valeur par année
2011	N°23-37-77-78-154-160-311	3 496,46
2012	N°7-106-137-140-170-209-246-278-346-350-382	5 033,83
2013	N°1-5-61-112-160-	2 578,55
2016	N°27	541,70
2017	N°168-182-262-273	1 364,44
2018	N°50-60-120-139-204-310	1 075,28
SOMME		14 090,26

Ces dépenses seront prises en charge sur le compte 6541 – créances admises en non-valeur.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 20 septembre 2021,



La Présidente du CCAS,

Edmonde JARDIN

Centre Communal d'Action Sociale
De la Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, à dix-huit heures cinq, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Présidente du C.C.A.S,

Etaient présents :

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr COCHEZ, Mr FAURE, Mme JAFFRE, Mme MURCIA,
Mr BROCHE, Mr BOISSONNET, Mme DOLMAYRAC, Mme DIEGUEZ,
Mme SAUSSET, Mr WATHLE

Formant la majorité en exercice

Absents excusés :

Mr NICLOT

Absent :

Mr LATHELIZE, Mr SELLERET

Secrétaire de séance : Mme BREUGNOT

Date de convocation
14/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **12**

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À DESIR D'HAÏTI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention reçue suite au séisme du 14 août dernier,

CONSIDERANT la volonté du Conseil d'Administration de soutenir cette association,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCORDE une subvention d'un montant de 500€ à l'association Désir d'Haïti,

DIT que ce montant sera inscrit au compte 6574

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 20 septembre 2021,



La Présidente du CCAS,

Edmonde JARDIN

Centre Communal d'Action Sociale
De la Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, à dix-huit heures cinq, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Edmonde JARDIN, Présidente du C.C.A.S,

Etaient présents :

Mme JARDIN, Mme BOCH, Mr COCHEZ, Mr FAURE, Mme JAFFRE, Mme MURCIA,
Mr BROCHE, Mr BOISSONNET, Mme DOLMAYRAC, Mme DIEGUEZ,
Mme SAUSSET, Mr WATHLE

Formant la majorité en exercice

Absents excusés :

Mr NICLOT

Absent :

Mr LATHELIZE, Mr SELLERET

Secrétaire de séance : Mme BREUGNOT

Date de convocation
14/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **12**

OBJET : RÉVISION DU CONTRAT DE SÉJOUR A LA RDM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté municipale de favoriser les mutations de logement en interne afin de prolonger le maintien dans les lieux,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les termes du contrat de séjour de la résidence des mésanges,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise en place au 1^{er} septembre 2021, du contrat de séjour de la résidence des mésanges actualisé selon la pièce annexée au présent document.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 20 septembre 2021



La Présidente du C.C.A.S.,


Edmonde JARDIN